



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Document de consultation des entreprises (DCE)

Passation d'un marché privé de service pour la réalisation de vidéos sur les élus Natura 2000 et de génériques associés

Consultation en procédure adaptée du 23 février au 23 mars

Contacts :

Léa Chariol, chargée de communication : lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr - 07 60 05 43 64

Aurélié Philippeau, chargée de mission Natura 2000 : aphilippeau@parcs-naturels-regionaux.fr - 07 64 38 32 17

1. Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège 27 rue des petits hôtels à Paris (75010), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

2. Description du maître d'ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Les Parcs naturels régionaux, au nombre de 58 en 2022, sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement et de protection défini pour 15 ans, la charte. Les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées aux articles L.333-1 à L. 333-16 du code de l'environnement. Les actions d'un Parc naturel régional sont mises en œuvre par un syndicat mixte ouvert.

3. Contexte et objet du marché

3.1. Contexte

La mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires anime le réseau des élus Natura 2000. Elle est portée par 4 têtes de réseaux : la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Réserves naturelles de France, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et le réseau des Grands sites de France.

Son objectif est de fédérer et mobiliser le réseau des élus Natura 2000 pour favoriser l'ancrage territorial de cette politique.

Elle a également vocation à apporter des contributions aux évolutions des politiques publiques en lien avec Natura 2000 et à valoriser le réseau à l'échelle nationale et européenne.

3.2. Objet du marché

3.2.1. Objectif de la prestation

La prestation concerne la création d'une mini web-série sous l'angle « 24h dans la peau d'un élu Natura 2000 » par la réalisation de 2 à 3 vidéos au format court et de génériques associés.

3.2.2. Description de la prestation

- Vidéos

Pour chaque vidéo, il s'agit de réaliser une vidéo d'une durée maximale de trois minutes dans l'esprit « 24h dans la peau d'un élu Natura 2000 » afin de documenter et d'illustrer l'engagement des élus locaux dans le dispositif Natura 2000 et leur rôle dans le portage de ces sites classés.

Chaque vidéo représentera la journée type d'un élu Natura 2000. Les tournages sont à prévoir en intérieur et en extérieur pour suivre l'élu dans sa journée type. La Fédération des Parcs identifiera les élus et élaborera le programme de la journée type avec eux.

- Génériques

La prestation comprend la création de génériques (début et fin de vidéo) pour inscrire les vidéos dans une logique de série à l'univers visuel et sonore pérenne. Ces génériques devront respecter la charte graphique de la mission Natura 2000 et territoires (document fourni en annexe).

3.2.3. Méthode et conditions de réalisation

- Vidéos

Le prestataire retenu devra participer au brief de chaque tournage, réunion clé pour mettre en relation l'équipe de tournage et l'élu et parcourir le programme de la journée de tournage. La Fédération des Parcs se rendra sur place pour accompagner les tournages.

La validation de la version finale de chaque vidéo se fera en plusieurs allers-retours avec la Fédération (2 maximum).

- Génériques

Avant la mise en production des génériques, le prestataire devra fournir une note d'intention proposant : 2 orientations graphiques s'appuyant sur des maquettes et 2 accompagnements sonores s'appuyant sur des extraits. 2 allers-retours pour finaliser la conception des génériques sont à prévoir sur la base de la proposition retenue par la Fédération des Parcs.

3.2.4. Livrables

- 2 capsules des génériques (début et fin) avec accompagnement audio
- 2 à 3 vidéos de 3 minutes au format MP4
- La transcription française de l'audio de chaque vidéo (pour une option de sous-titrage sur les plateformes)

4. Conditions du marché, durée et renouvellement

Il s'agit d'un marché mono-attributaire dit « à bons de commande ». Un bon de commande vaudra ordre de commencer l'exécution des vidéos concernées et fixera les délais de livraison.

Le marché porte sur l'exercice 2023, l'exécution du marché débute à compter de sa notification par courriel. Le démarrage du projet est prévu au plus tôt pour une livraison de la première vidéo (avec génériques finalisés) à la mi-juin 2023.

5. Droits

Le créateur cède irrévocablement et à titre exclusif à la Fédération des Parcs l'ensemble de ses droits patrimoniaux, à savoir le droit d'exploitation, de représentation, de reproduction et d'adaptation sur les créations objet de la présente prestation, sur tous supports, en tous formats, sans limitation de quantité ni de durée.

Le prestataire s'assurera que ses travaux n'ont pas déjà fait l'objet d'une protection à quelque titre que ce soit (notamment les accompagnements audios des génériques).

Il garantira la Fédération contre toutes réclamations, revendications, recours ou actions de toute personne, qu'il s'agisse ou non de personnes ayant collaboré ou participé à la réalisation des prestations (auteurs, collaborateurs artistiques et techniques). Le prestataire garantira ainsi la Fédération de tous recours des sociétés de perception de droits d'auteurs et de droits d'images. Il devra donc se charger de toutes les autorisations et formalités d'obtention des droits nécessaires à l'exécution de la prestation sous réserve de validation préalable par la Fédération.

6. Conditions de remise de l'offre et évaluation

6.1. Délai de réponse

L'offre est à remettre avant le 23 mars à 12h00.

Elle doit être adressée par courriel à l'adresse suivante : lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr

6.2. Documents à fournir

- Une note technique (3 pages maximum) avec la compréhension du besoin, les références en la matière, la méthode proposée pour chaque type de prestation, les délais de livraison à partir de la réception du bon de commande.
- Un prix forfaitaire HT et TTC par vidéo, incluant les frais de déplacement du tournage.
- Un prix forfaitaire HT et TTC pour la création des génériques.

Les prix sont réputés couvrir la cession des droits afférents aux prestations.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, la Fédération pourra négocier avec les candidats ayant proposé une offre. Un seul attributaire du marché – groupements autorisés.

Justificatifs de candidature à produire par le candidat pressenti attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

- Attestation sur l'honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public (modèle en annexe 3-b) ;
- Attestations de régularité sociale et fiscale
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
- RIB

6.3. Compétences attendues

- Compétences pédagogiques pour la vulgarisation de sujets environnementaux traités en vidéo
- Compétences dans le domaine de la réalisation de films en format court
- Compétences graphiques dans le domaine de la création de générique

6.4. Critères de choix

- Expérience dans la conduite de projets similaires
- Adéquation de l'offre méthodologique au projet et capacité à réaliser l'ensemble des prestations décrites
- Délais de réalisation à compter de la réception du bon de commande
- Prix

Les offres seront analysées selon les critères de sélection suivants :

- Qualité et adéquation de la note technique : 60%
- Budget détaillé : 40%